



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

**CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)**

CONCOURS D'ACCES À L'ECHELLE DE REMUNERATION (CAER)

Rapport présenté par : Mme JEANNE- ROSE Michèle, présidente de jury.

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

2013 Source DGRH

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. Présentation.....	3
2. Les candidats :	3
3. Le jury	5
4. Les épreuves.....	5
4.1 Epreuve d'admissibilité.....	7
4.1.1. Intitulé.....	7
4.1.2. Analyse du sujet.....	7
4.1.3. Attentes du jury	8
4.1.4. L'évaluation de l'écrit :	8
4.1.5. Quelques recommandations.....	8
4.1.6. Résultats de l'admissibilité	9
L'EPREUVE ORALE	10
4.2. Epreuve orale d'admission	11
4.2.1. Rappel de l'épreuve :	11
4.2.2. Remarques générales.....	11
4.2.3. Les attendus	12
4.2.4. L'évaluation.	12
4.2.5. Difficultés repérées.....	12
4.2.7 Moyenne de l'épreuve orale.....	13
5. Résultats des concours CAPEPS Interne et CAER.....	14

1. Présentation.

Les informations contenues dans ce rapport apportent un éclairage sur la session 2013, tout autant qu'elles concourent à l'information des candidats et de leurs formateurs.

Les travaux de la session 2013 du concours interne de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive et du concours d'accès à l'échelle de rémunération se sont déroulés sur le site du Creps de Vichy, tant pour la correction de l'épreuve écrite que pour la passation de l'épreuve d'admission.

L'esprit qui a prévalu prend en compte l'identité de ce concours: Tous les candidats sont titulaires au moins d'une licence STAPS ou d'un diplôme équivalent et ont une expérience professionnelle. Les épreuves qui permettent de les sélectionner sollicitent leurs connaissances et leurs capacités de réflexion sur l'exercice d'un métier qu'ils ont choisi et qu'ils connaissent pour tout ou partie de « l'intérieur ». Elles permettent de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles indispensables pour assurer avec efficacité les fonctions de professeur d'éducation physique et sportive stagiaire. Pour des enseignants contractuels et vacataires, des assistants d'éducation, des surveillants d'internat, le concours interne offre une opportunité d'accès à une stabilité professionnelle. Pour des personnels déjà titulaires, issus du corps des professeurs des écoles ou exerçant dans d'autres administrations, collectivités territoriales par exemple, il permet d'engager une réorientation professionnelle. Mais tous, une fois recrutés, exerceront comme professeur d'EPS dans le second degré. Tant pour l'enseignement public que privé, ils pourront être affectés en collège, lycée général, technologique et professionnel.

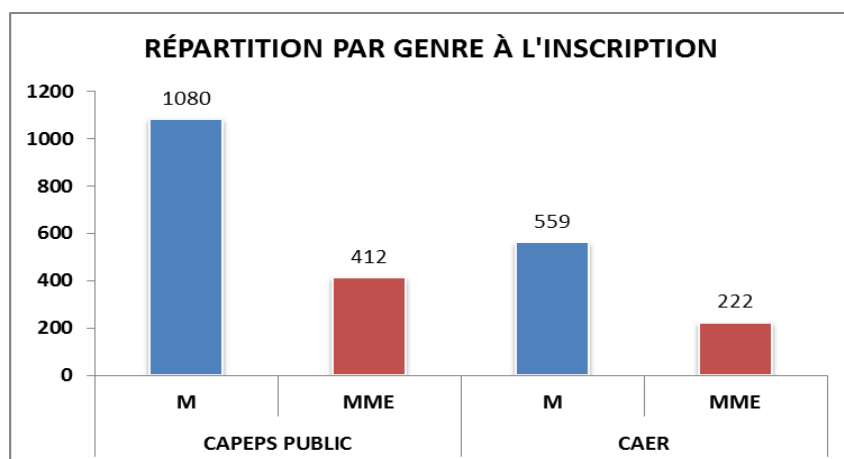
Pour cette session 2013, le concours « public » a joué cette double fonction : les candidats non titulaires, enseignant l'EPS dans le second degré constituent l'essentiel du vivier de ce concours, 635 contractuels inscrits, 33 reçus ; mais on constate une forte présence des professeurs des écoles (155 inscrits 7 reçus) et des assistants d'éducation 239 inscrits 9 reçus). Le jury souhaite apporter tout au long de ce rapport des informations permettant aux différents profils de candidats de se préparer au mieux.

2. Les candidats :

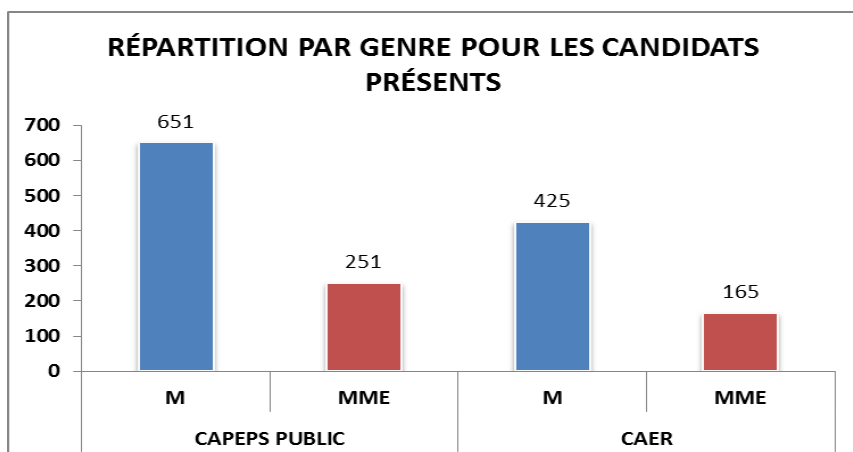
2273 candidats étaient inscrits, 1492 ont composé, 135 ont été déclarés admis à l'issue des deux épreuves. 65 pour le concours du public et 70 pour le CAER

	public	privé
Présents 1492 (1277 en 2012)	902	590
Admissibles	148	156
Admis	65	70

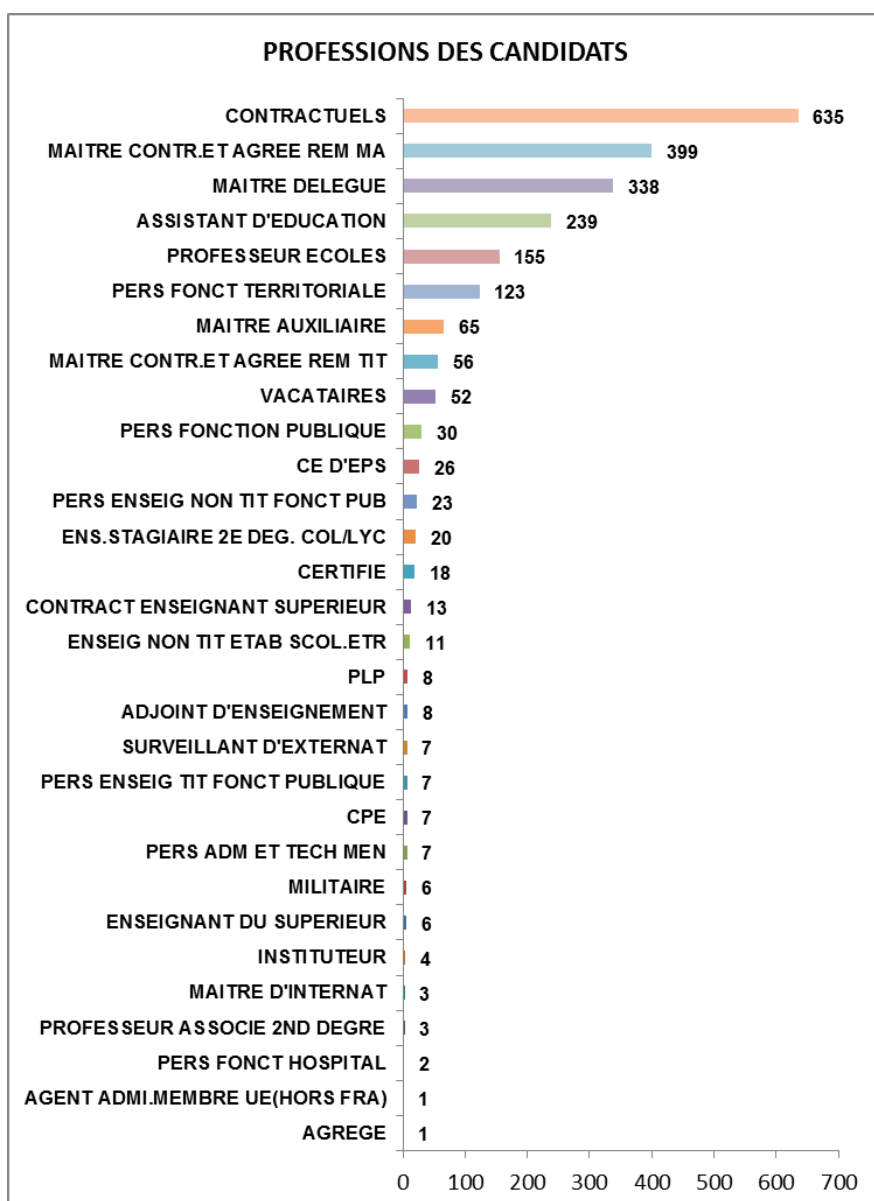
- Répartition par genre



- Ratio présents/ inscrits à l'épreuve écrite



- Profession d'origine des candidats.



3. Le jury

56 personnes constituaient le jury : 24 femmes, 32 hommes, exerçant dans l'hexagone ou outre-mer, en établissement scolaire, dans l'enseignement supérieur, à l'UNSS au ministère de l'agriculture, ou dans l'enseignement privé.

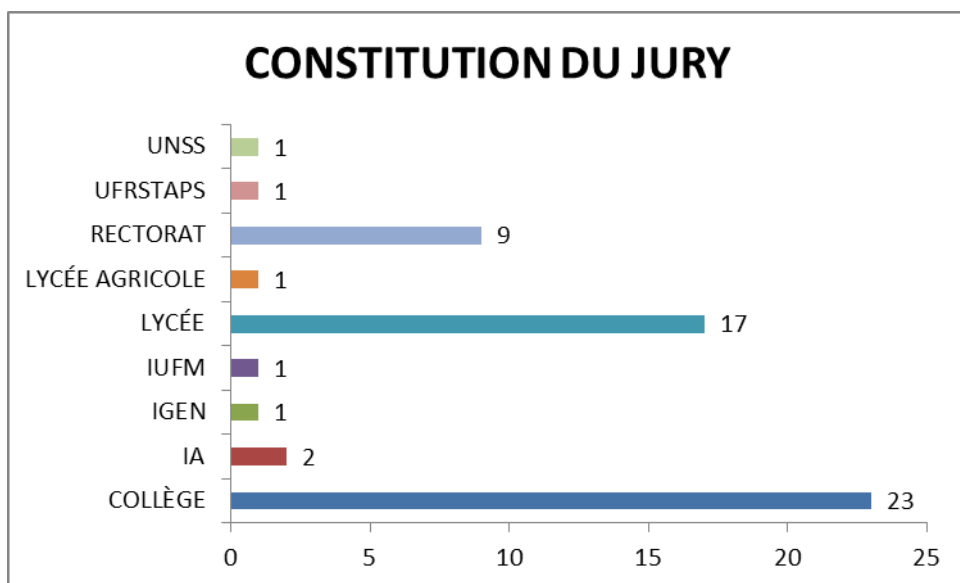
Le directoire :

Présidente : Michèle JEANNE-ROSE IGEN

Vice-président : Alexandre FALCO /IA-IPR

Vice-président : Jean René JOLY IA-IPR

Le secrétariat général du concours ; Philippe Andrieux, Pascal Gaduel



4. Les épreuves

Ce concours comprend deux épreuves :

Epreuve d'admissibilité : une composition écrite coefficient 1

Epreuve d'admission : un oral à partir d'un dossier présenté par le candidat coefficient 2

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Concours du second degré – Rapport EXTERNE de jury

Épreuve écrite

Session 2013

4.1 Epreuve d'admissibilité.

4.1.1. Intitulé.

Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline.

Rappel du sujet :

« Face à la diversité des élèves qu'elle accueille, l'EPS affiche la double ambition d'amener tous les élèves aux niveaux d'exigence attendus, et de permettre à chacun de construire les éléments de sa réussite.

En vous appuyant sur des exemples issus de votre pratique professionnelle en collège ou en lycée, proposez des leviers à partir desquels vous pouvez orienter votre action ».

4.1.2. Analyse du sujet

Dans l'esprit d'un concours interne, on attend du candidat qu'il tire parti de son expérience professionnelle pour questionner les composantes du métier de professeur d'EPS.

- Le sujet renvoie à une problématique professionnelle : celle de la double ambition de l'EPS : « amener tous les élèves/ permettre à chacun »

Il demande que le candidat questionne et explicite cette problématique d'une école accueillante de tous les publics scolaires, mais consciente de sa double responsabilité. Il convie le candidat à énoncer et illustrer les moyens, sur lesquels, le professeur peut agir, pour conduire à leur terme les deux ambitions. Il demande enfin que le candidat puisse se questionner sur les limites de cette affirmation

Accueillir tous les élèves renvoie à la responsabilité, mais aussi à l'éthique de chaque professeur d'EPS, tout autant qu'à la contribution collective de l'équipe d'EPS : la formation des élèves s'inscrivant dans la durée, nécessite progressivité, continuité et cohérence.

L'EPS accueille une diversité d'élèves. Au sein d'une même classe, le professeur en fait le constat : diversité de compétences acquises, de ressources, de mobiles d'agir, mixité des publics, différence de genre ; il intègre dans ses cours des élèves à besoins spécifiques, des inaptes partiels. Le projet pédagogique, le projet de classe doivent témoigner de cette volonté de faire une « école pour tous les élèves ».

Les niveaux d'exigence mentionnés dans le sujet sont à la fois les compétences mentionnées dans les programmes, ce que la nation attend que les élèves aient appris, à l'issue d'un parcours scolaire: compétences propres, compétences méthodologiques et sociales. Déclinés en niveaux, elles objectivent le résultat des apprentissages, l'issue du curriculum mais aussi ce que le projet pédagogique EPS de l'établissement peut souhaiter tout particulièrement valoriser, en regard du contexte spécifique de celui-ci.

« Amener tous, et permettre à chacun » Le sujet interpelle aussi sur une conception de l'élève impliqué, actif dans le processus d'apprentissage, plutôt que le subissant. Un apprentissage qui demande du temps, dans lequel l'erreur peut permettre de préparer la réussite. La réussite de chaque élève peut être circonscrite à l'EPS, mais doit être aussi envisagée dans la contribution de l'EPS à l'acquisition de certaines des compétences du socle commun, principalement pour le collège

« Identifier des leviers » nécessite à la fois d'illustrer à l'aide d'exemples empruntés à l'enseignement de l'EPS au collège ou au lycée comment le professeur ou l'équipe pédagogique organisent les apprentissages des élèves et créent les meilleures conditions possibles pour que les élèves apprennent : planifier, conduire et réguler son action pédagogique, maîtriser des gestes professionnels pour que cette diversité d'élèves parviennent aux exigences et construisent les éléments de leur réussite. Les évaluations, les contenus enseignés, la mise en activité des élèves, les formes de groupements peuvent illustrer quelques leviers dont le choix doit être justifié et les limites posées.

Le sujet amène aussi le candidat à apporter des nuances entre « la volonté de faire et la difficulté de faire » Au-delà de sa formation initiale acquise le plus souvent dans un cursus STAPS, le candidat à un concours interne dispose d'une expérience professionnelle, qui lui permet d'évoquer les contraintes limitant la réussite de la double ambition.

4.1.3. Attentes du jury

Le jury attend du candidat qu'il questionne le sens du sujet, sa portée, son actualité et s'agissant d'un concours interne, qu'il questionne son expérience professionnelle. Il attend aussi du candidat qu'il puisse construire des relations et mettre en tension la problématique : diversité des élèves, double ambition de l'école.

Le sujet amenait enfin les candidats à tirer parti de leur expérience professionnelle pour étayer leur propos, poser des limites, mais aussi poser les limites de cette double ambition. : peut-on toujours mener de front cette double ambition. Les contenus à caractère sécuritaire, les activités à risque permettent-elles toujours de mettre l'élève en situation d'acteur ?

Le devoir a été jugé recevable dès lors qu'il faisait référence à la diversité et se référait à des pratiques professionnelles, dans le souci d'intervenir sur les acquisitions des élèves.

Le devoir n'a pas été jugé recevable lorsque la diversité n'était pas évoquée, de même, lorsque le candidat renvoyait à un élève « épistémique » 'élève sans caractéristique. et lorsque les références aux pratiques professionnelles étaient absentes.

Des reformulations du sujet déplaçant ou éludant le problème posé, comme par exemple: « Le professeur d'EPS conduit ses élèves aux niveaux d'exigence attendus » ou « L'EPS permet aux élèves de réussir » ont été considérées comme hors sujet.

4.1.4. L'évaluation de l'écrit :

Le jury a retenu trois grands filtres pour positionner les copies :

- La perception du sujet en situant le niveau de mise en relation des termes.

De façon optimale, la production des candidats devait rendre compte d'une pratique professionnelle éclairant des relations choisies entre la diversité des élèves, des niveaux d'exigences attendus et la construction des éléments de sa propre réussite.

Toutefois, cet attendu ne constituait pas le standard pour les correcteurs.

Si les meilleures copies, ont illustré cette triple interaction, beaucoup ont traité des relations deux à deux des termes du sujet.

- Le niveau de raisonnement :

Un tel sujet invitait à prendre de la distance pour envisager la question de la diversité des élèves dans l'enseignement de l'EPS, au cœur d'une société où les rapports entre les individus, varient au gré des contextes.

Des relations deux à deux des termes du sujet, circonscrits à l'enseignement de l'EPS ont constitué le plus gros contingent des copies.

- Les connaissances au service de cette analyse et du raisonnement:

Ces connaissances attestent de la capacité du candidat à présenter une pensée ordonnée, exemplifiée ou illustrée et référencée. Des exemples de mises en œuvre reconnues au plan institutionnel et professionnel, jalonnent la composition et éclairent le propos.

Le niveau d'appréciation :

La composition offre la possibilité d'aborder quatre registres de connaissances : méthodologique, institutionnel, professionnel et scientifique. Les candidats s'en emparent partiellement ou de façon plus complète. Ces connaissances sont suggérées, ou clairement énoncées. Elles servent le propos ou sont plaquées et peuvent parfois être incohérentes.

4.1.5. Quelques recommandations

L'épreuve est une composition qui nécessite de réelles connaissances mises au service de la réflexion sur le métier de professeur d'éducation physique et sportive. Les programmes de la discipline, les contextes d'enseignement, la diversité de la population scolaire de collège et de lycée général, technologique ou professionnel, la mise en activité des élèves, la problématique

enseignement/apprentissage constituent un socle incontournable à partir duquel le candidat peut organiser sa réflexion.

Le candidat doit aussi pouvoir étayer sa composition en se référant à son expérience professionnelle, dès lors qu'il se sera astreint régulièrement à l'analyser et à s'en distancier pour mieux identifier les principales composantes du métier de professeur. L'expérience régulière de l'écriture et celle de la réflexion sur le métier sont indissociables. Plus qu'une juxtaposition de deux moments: - celui de l'exercice du métier et celui de la préparation au concours-, c'est à une conception plus intégrée de leur formation que nous invitons les candidats : une formation qui ne sera pas coupée de leur activité professionnelle,

Le candidat doit aussi consacrer du temps à la préparation d'une composition de 4 heures.

Composer, rédiger, écrire ne s'improvisent pas. Cela exige un entraînement régulier et assidu.

Les candidats gagneront à travailler la méthodologie de la composition pour qu'elle soit une aide à l'organisation de la pensée.

Enfin, le candidat doit prendre l'habitude de questionner la réalité, de bousculer des routines pour pouvoir aborder le sujet posé comme une construction originale, plutôt que comme une occasion de restitution de toutes ses connaissances.

4.1.6. Résultats de l'admissibilité

	public	privé
Nombre d'admissibles	148	156
Moyenne des copies	8.35	8.45
Moyennes des admissibles	12.80	11.98
Note du premier admissible	19.00	16.75
Note du dernier admissible	11.00	10.00
Candidats éliminés	754	434

-



L'ÉPREUVE ORALE

Concours du second degré – Rapport EXTERNE de jury

Épreuve orale

Session 2013

4.2. Epreuve orale d'admission

4.2.1. Rappel de l'épreuve :

Analyse d'une situation d'enseignement

Durée de préparation : 2 h

Durée de l'épreuve : 1h15 maximum (exposé 30 minutes; entretien 45 minutes maximum) coefficient 2

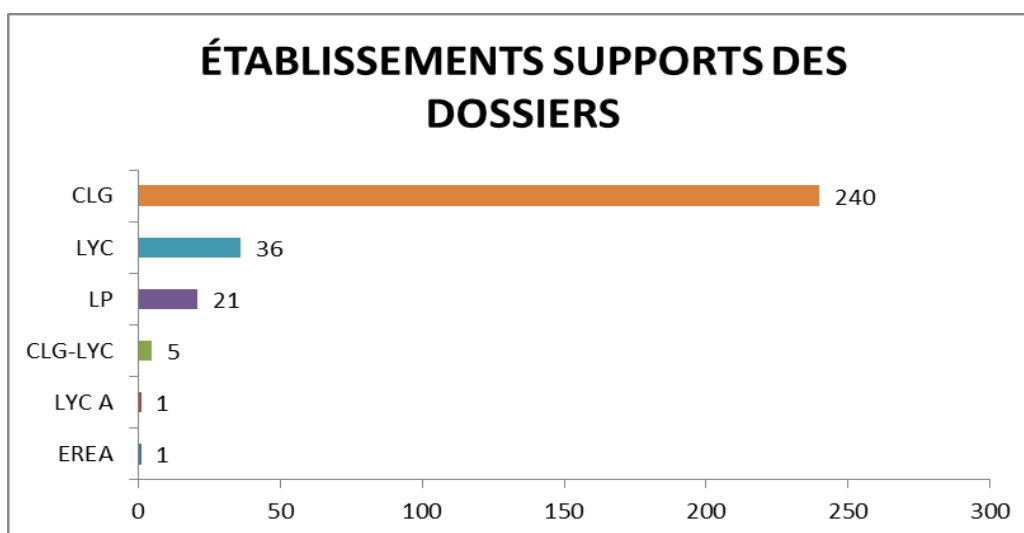
Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien ; elle porte sur une expérience d'organisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré

L'épreuve prend appui sur un dossier réalisé par le candidat ; Le jury choisit d'interroger le candidat sur l'un ou sur plusieurs des éléments du dossier.

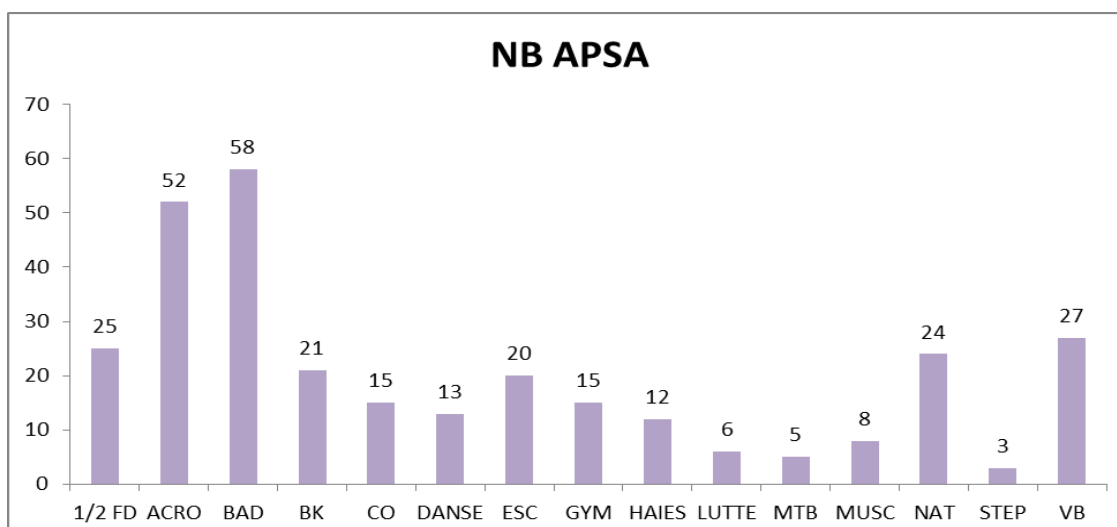
4.2.2. Remarques générales

Pour cette session 2013, la liste d'APSA constituant le support de l'épreuve orale était identique à celle de 2012. Tous les dossiers présentés par les candidats étaient conformes à ce programme.

Les dossiers d'enseignement en collège étaient largement majoritaires.



Le badminton, l'acrosport, la natation et le volley figuraient parmi les APSA les plus souvent présentées, à l'opposé de la lutte, du Step, et de la musculation ; Cependant, les interrogations ont concerné la totalité des APSA du programme.



4.2.3. Les attendus

Cette épreuve conduit le candidat à mobiliser des connaissances et à convoquer des compétences professionnelles. Chaque candidat amenant son dossier personnel, il est attendu de lui qu'il soit capable de faire des propositions contextualisées et argumentées.

Conformément à l'intitulé de l'épreuve, la question posée faisait référence à un élément de son dossier, à partir duquel le candidat devait proposer une ou plusieurs situations d'apprentissage et justifier ses choix. La présentation de l'établissement, les bilans de leçon, les synthèses servent de point de départ à la question posée. L'APSA fait partie de la programmation d'une des deux classes du candidat. Les situations demandées s'inscrivent dans la poursuite ou dans la reprise des leçons du cycle.

Durant la première heure de préparation, les candidats disposent des programmes de la discipline au collège, lycée, lycée professionnel, ainsi que de textes plus généraux : sur le socle commun. Cette disposition illustre l'esprit de cette épreuve qui est d'amener le candidat à résoudre un problème professionnel en utilisant au mieux les textes règlementaires.

L'exposé puis l'entretien conduisent le candidat à présenter et à justifier des propositions de situations pédagogiques. Ses choix exposés tant dans la réponse à la question qu'au cours de l'entretien témoignent de sa connaissance des textes organisant l'enseignement de la discipline, et illustrent sa capacité à les mettre en œuvre.

Dans un contexte singulier, celui de l'établissement présenté dans son dossier, ils illustrent aussi sa capacité à penser et organiser les conditions de transformation des élèves d'une classe ou d'un groupe. Enfin, les propositions, lors de l'exposé et au cours de l'entretien permettent de situer des connaissances, témoignant d'un engagement et d'un sens des responsabilités dans les différentes composantes de l'activité professionnelle.

4.2.4. L'évaluation.

En continuité avec la session 2012, les compétences professionnelles, telles que présentées dans l'arrêté de 2010 ont nourri le questionnement du jury, à partir d'une écoute très attentive de l'exposé du candidat. Les réponses aux demandes d'explicitation, d'illustration, de justification devaient permettre au candidat de témoigner de la maîtrise de compétences essentielles pour aborder son année de professeur stagiaire

De façon plus large, trois grands repères ont permis de caractériser les attendus du jury:

L'explicitation : La proposition du candidat témoigne de choix explicités et justifiés en regard du contexte et en adéquation avec le cadre institutionnel.

L'intervention : Le candidat illustre sa façon d'agir, il présente une pratique professionnelle qui révèle ce qui est fait pour que les élèves apprennent.

L'implication : Le candidat montre son niveau d'implication potentiel dans le système éducatif et témoigne d'un engagement dans le métier.

Par ailleurs, les niveaux de discours : allusif, illustratif, argumenté ont aussi contribué à hiérarchiser les candidats.

4.2.5. Difficultés repérées

L'une concerne l'incapacité de nombreux candidats à se dégager de propositions standardisées, valables quelque soit l'établissement et les élèves. C'est à un effort de précision que nous invitons les candidats pour inscrire les réponses dans un contexte professionnel bien identifié.

L'autre concerne la difficulté à proposer des situations permettant de dépasser le premier niveau de compétence, et ceci, même lorsque le cursus des élèves l'impose après, par exemple trente heures de pratique d'une même APSA. Nous engageons les candidats à mieux connaître l'esprit porté par la mise en place de niveaux de compétences, et à prendre l'habitude de travailler à partir de documents ressources à la construction de situations adaptées à des publics de différents niveaux.

Enfin, de nombreux candidats, mettent en évidence des caractéristiques de classe précises et prometteuses, qui sont ensuite oubliées dans l'exposé des situations pédagogiques. Le jury est attaché à ce que les candidats, forts de leur expérience professionnelle, sachent faire apparaître un acte d'enseignement tourné vers les apprentissages de tous les élèves d'une classe.

4.2.6 Recommandations

S'agissant d'un concours interne, ouvert à des personnels ayant une expérience professionnelle, la préparation de cette épreuve devrait pouvoir se conduire toute l'année à partir de moments réguliers de recul réflexif sur les expériences d'enseignement cumulées par les candidats.

Si certains candidats ne sont pas en situation d'enseignement, les observations de classes, complétées d'entretiens réguliers avec des pairs et avec des formateurs peuvent aider à cerner des principes d'intervention pédagogique.

Le développement du numérique constitue une ressource non négligeable pour la préparation de tous les candidats. L'usage de tablettes en cours, permet de revenir sur des observations, de conduire des analyses sur l'activité des élèves, des mises en relation utiles aux candidats.

La préparation du dossier s'inscrit dans le cadre global de préparation du concours :

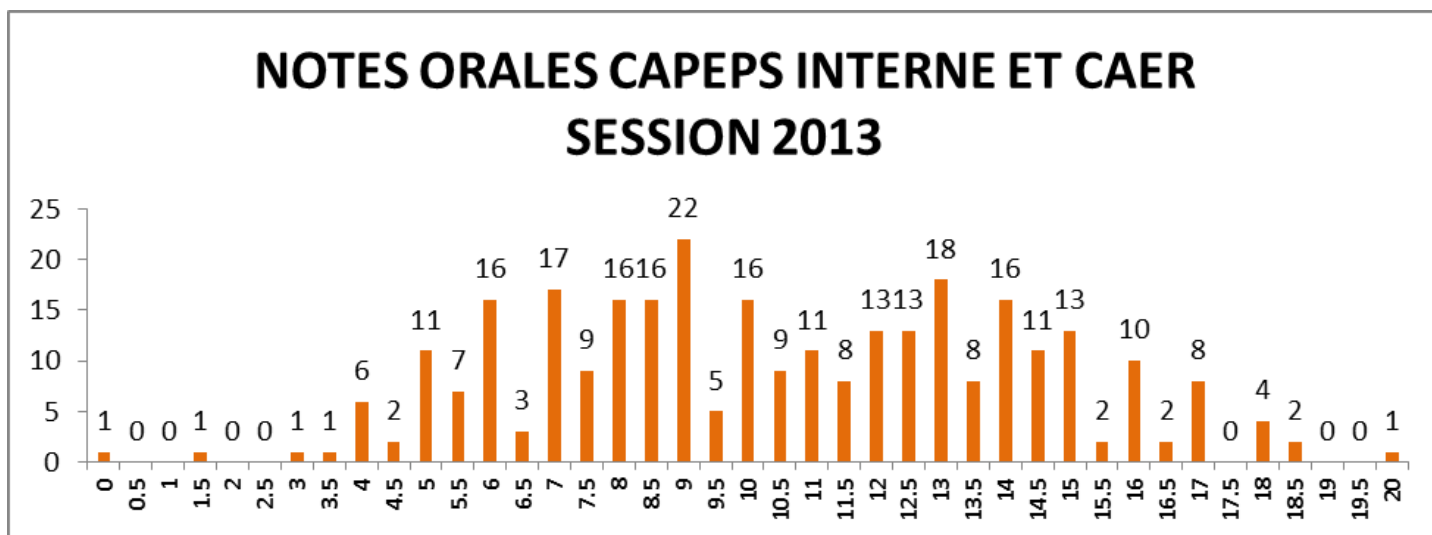
Son élaboration est une occasion de formaliser une expérience d'enseignement. C'est une opportunité de mise à distance de sa pratique et d'analyse des effets de ses interventions. Pour certains candidats qui ne sont pas en situation d'enseignement dans le second degré, la rédaction du dossier permet de s'imprégner du contexte d'enseignement de l'éducation physique et sportive et des attentes de l'institution envers le professeur d'EPS. La mise en perspective avec son contexte habituel de travail peut aider à orienter sa préparation.

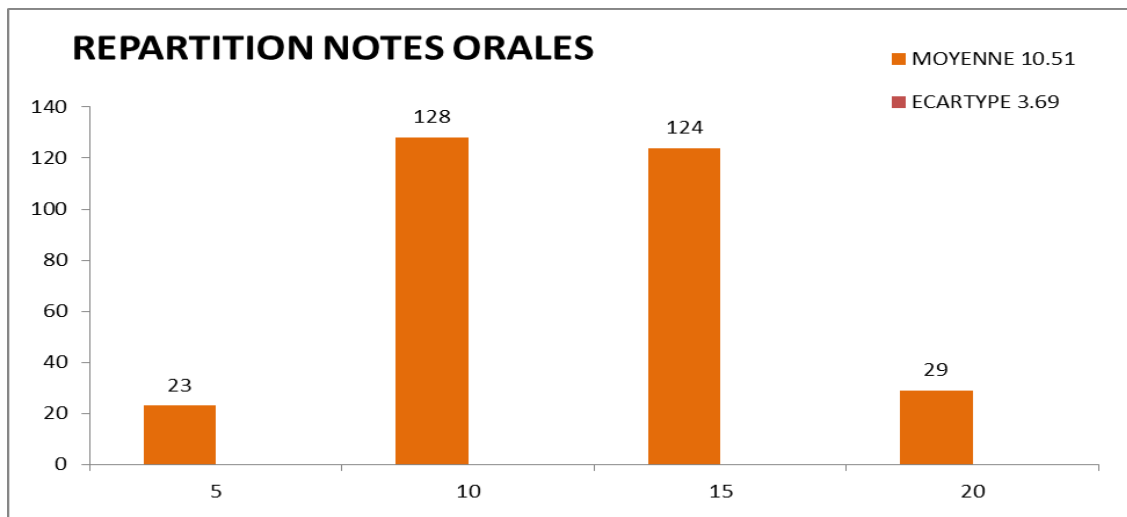
Pour que les dossiers puissent constituer de véritables ressources, ils doivent être complets, clairs et fonctionnels. En particulier, la partie consacrée aux caractéristiques des élèves dans l'activité, aux transformations et aux acquisitions motrices, aux bilans détaillés des leçons doit être approfondie pour être utilisable.

Qu'ils aient été acteurs ou observateurs de l'enseignement, les analyses personnelles qu'ils choisissent de faire figurer dans les documents de synthèse alimentent l'information du jury et justifient le choix du problème qui sera posé au candidat. Il convient donc d'être attentif à la confection de son dossier.

Enfin, nous attirons l'attention des candidats sur la nécessité de mettre en conformité la terminologie et les contenus des dossiers avec les textes en vigueur.

4.2.7 Moyenne de l'épreuve orale





5. Résultats des concours CAPEPS Interne et CAER

Moyenne du premier admis par concours :

Public : 16.25

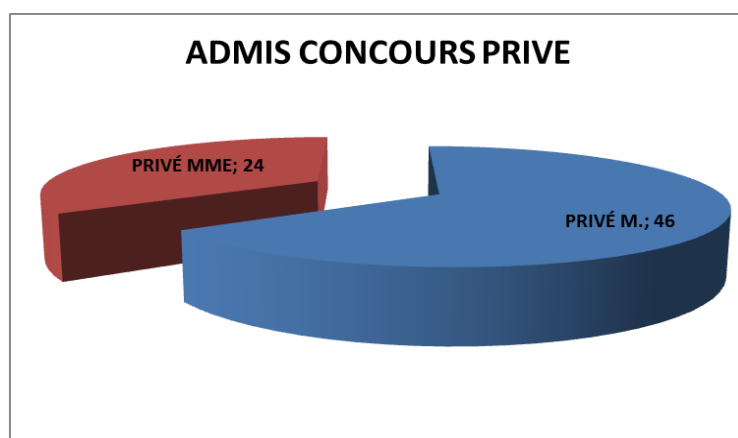
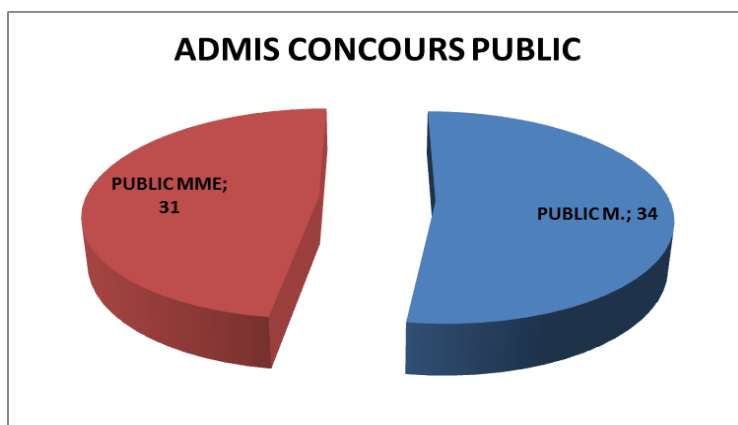
Privé : 17,58

Répartition des lauréats par sexe

Moyenne du dernier admis par concours

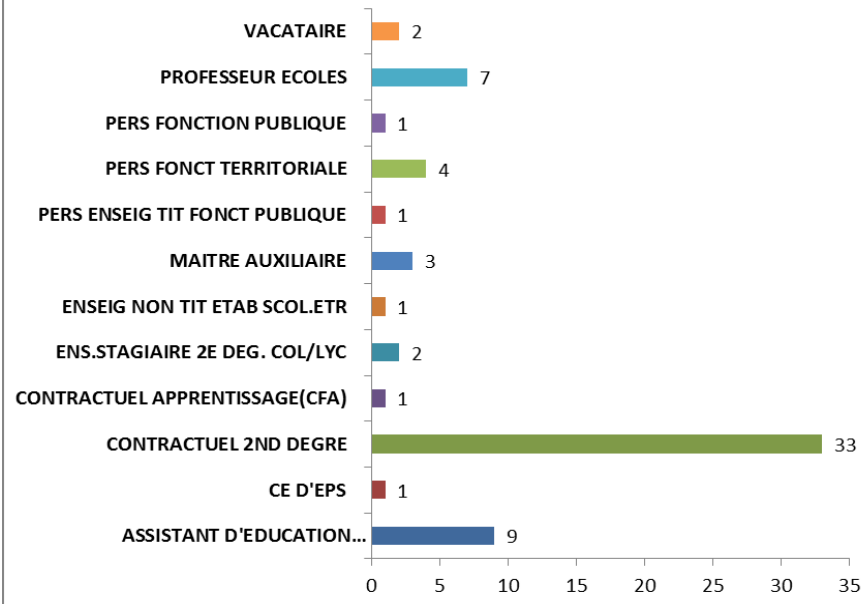
Public 11,50

Privé 11,50



Origine professionnelle des admis

ADMIS PAR PROFESSION CONCOURS PUBLIC



ADMIS PAR PROFESSION CONCOURS PRIVÉ

